

Procès Verbal du Conseil Municipal du 14/02/2019

Présents : Jacques POSTOLY, Charles CHEVALIER, Catherine DUSSART, Philippe FABRE, Géraldine GARCIA

Absents : Frédérique PUISSAT, Aurélien COQUAND, Denis MARCELLE, Éric DOARE

Pouvoir : Frédérique PUISSAT à Jacques POSTOLY, Éric DOARE à Charles CHEVALIER, Aurélien COQUAND à Géraldine GARCIA, Denis MARCELLE à Catherine DUSSART

Secrétaire : Catherine DUSSART

Séance ouverte à 20h00, sous la présidence de Jacques POSTOLY, Maire

1) Approbation du PV du conseil municipal du 20/12/2018

Vote : unanimité

2) Approbation du Plan Local d'Urbanisme : le travail d'élaboration du PLU est finalisé. Pour rappel, délibération prescrivant l'élaboration du PLU le 22/12/2015, débat sur le PADD les 06/06/2017 et 05/09/2017, délibération du 05/07/2018 sur le bilan de concertation et l'arrêt du projet de PLU, enquête publique du 19/10 au 22/11/2018, rapport du commissaire enquêteur en date du 24/12/2018, prise en compte des avis des personnes publiques associées. Le Plu est approuvé. Vote : unanimité

3) Désignation des membres de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF) : Vote : unanimité

1) Elections des propriétaires de biens fonciers non bâtis :

Titulaires :
Christophe Vallier : 9 voix
Mauricette Dalmasso : 9 voix

Suppléant
Ludivine Vallier : 9 voix

2) Désignation des représentants du conseil municipal : M. Jacques POSOTLY

3) Désignation par le conseil municipal des propriétaires forestiers :

Titulaires :
Audrey Cunat
Jacques Chabuel

Suppléants :
Christian Terrier
Jérôme Lafraise

4) Convention avec le Tichodrome : le Tichodrome est un centre de sauvegarde de la faune sauvage, sous forme de structure associative. La commune soutient cette association avec une aide fixée à 0.10€ par habitants, soit 27.70€ pour 2019. Vote : unanimité.

5) Mandat donné au Centre de Gestion de l'Isère, afin de développer une convention de participation de protection sociale complémentaire avec participation employeur. La commune a déjà donné mandat au CDG38 pour ce type de contrat, qui va être renouvelé pour le 1^{er} janvier 2020. La commune participe actuellement à hauteur de 10€ par mois et par agent à la mutuelle ou à la prévoyance du CDG38 (selon le choix des agents). Vote : unanimité.

6) Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement : afin de permettre à la Trésorerie de payer les dépenses d'investissements qui pourraient se présenter avant le vote du budget (prévu en avril 2019), il convient d'autoriser le Maire à ouvrir des crédits sur les comptes sur lesquelles des dépenses sont prévus. Vote : unanimité.

7) Demande de subventions budget Commune / Eau et Assainissement : il convient de solliciter des subventions auprès de différentes instances pour nos investissements à venir, à savoir :

- Adressage (signalétique des rues et des numérotations de maisons)
- Aribus du village
- Robinet flotteur du trop-plein de Puy-Grimaud
- Branchement assainissement maison Palazzi-Vallier à Puy-Grimaud
- Remplacement de la conduite de la Rousse

8) Questions diverses :

- Présentation de l'adressage

La séance est levée à 22h25

Vu pour être affiché le 15/02/2019, conformément aux prescriptions de l'article L.121-17 du Code des Communes. A Château-Bernard, le 15 février 2019.

Le Maire,

Jacques POSTOLY

